

**COMMUNE DE BETSCHDORF**

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION  
D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC  
ARRETE N°2023/046**

**Le Maire,**

- VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- VU le Code de la Route
- VU la manifestation organisée par l'Association Culture et loisirs de REIMERSWILLER représenté par Monsieur Court GOEHRY Président- à l'occasion du **vide grenier** le dimanche 25 juin 2023
- VU la déclaration de vente au déballage enregistré sous le N°02/2023
- VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de BETSCHDORF

**ARRETE**

**Article 1** : l'Association Culture et loisirs de REIMERSWILLER est autorisée à occuper le domaine public le dimanche 25 juin 2023 de 05h00 à 24h00 :

- Rue de la Garde
- Rue de l'Abbaye
- Rue des Bergers

**Article 2**: Le stationnement est interdit dans les rues citées à l'article 1

**Article 3**: Les représentants de l'Association Culture et loisirs de REIMERSWILLER mettront en place la signalisation diurne et nocturne permettant l'application des présentes dispositions.

**Article 4**: Le permissionnaire veillera à restituer le domaine public en l'état initial.

En cas de détériorations ou de dégradations ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 5**: Tous les agents habilités à constater les contraventions à la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à l'article L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ✓ Monsieur le Sous-préfet d'HAGUENAU / WISSEMBOURG,
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ-S-FORETS,
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental du Service Incendie et Secours du Bas-Rhin
- ✓ Monsieur Court GOEHRY de REIMERSWILLER,
- ✓ La Police Municipale.

BETSCHDORF, le 07 juin 2023

Le Maire,  
Adrien WEISS

